

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
UNIVERSITY OF YAOUNDE I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE

BP : 47 Yaoundé
Tél : 222 23 12 15



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

Paix – Travail – Patrie
PEACE- WORK- FATHERLAND

**Guide de rédaction et d'évaluation d'un mémoire
en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur des Lycées
d'Enseignement Secondaire Général de deuxième grade
(D.I.P.E.S. II)
Section : Sciences**

Introduction

Le présent canevas se veut un document simple et qui vise à donner aux étudiants du second cycle de l'École Normale Supérieure de Yaoundé, les instructions générales pour la rédaction et la présentation matérielle de leur mémoire. Ils doivent garder à l'esprit qu'il s'agit d'un document qui doit refléter leur niveau d'étude c'est-à-dire Baccalauréat et cinq années d'études à l'Université. Il vise donc à aider les étudiants à rédiger un mémoire d'un bon niveau scientifique et aussi à faciliter le travail des membres de jury appelés à évaluer le document présenté.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un mémoire de recherche, les il doit respecter les règles de l'art et doit être de bonne qualité.

1. Considérations générales

1. Le mémoire est le rendu d'une recherche scientifique menée pendant deux ans sur un sujet de Recherche. Il doit respecter les règles de l'art.
2. Le but est de donner à l'étudiant la rigueur scientifique qu'il faut respecter pour tout un travail de qualité.
3. La recherche menée par l'étudiant doit porter sur un sujet qui n'a pas encore fait l'objet d'une étude quelconque.
4. Le mémoire doit, quel que soit le type, présenter une fiche pédagogique qui fait le lien entre la recherche menée et le métier d'enseignant du secondaire pour lequel l'étudiant reçoit une formation.
5. Le travail mené doit s'appuyer sur des recherches bibliographiques. Cette étape permet à l'étudiant de faire un état des lieux sur la question, de bien préciser sa problématique à la lumière de ce qui est déjà fait, de choisir les méthodes de collecte et d'analyse des données à utiliser pour répondre aux questions abordées et enfin d'avoir des éléments de comparaison qui lui permettent de discuter ses propres résultats. L'étudiant, grâce aux recherches bibliographiques sur le sujet qui lui est proposé, doit s'assurer qu'il n'est pas en train de reprendre un sujet déjà traité auparavant.
6. Les mémoires sont individuels. Toutefois, dans certains départements à l'instar du département d'Informatique, les mémoires en groupe peuvent être envisagés. Chaque étudiant doit alors présenter son protocole personnel.
7. Les étudiants doivent garder à l'esprit que tout mémoire défendu entre dans le domaine du public et sont donc tenus de déposer une copie corrigée de la version papier et de la version sur support électronique (CD-Rom) à la bibliothèque.
8. Il n'est pas possible d'envisager une dérogation au dépôt du mémoire en version papier et en version sur support électronique quel que soit le motif.
9. L'étudiant doit garder à l'esprit que le mémoire rend compte du déroulement d'une recherche. Il doit donc veiller à bien exposer sa problématique, ses méthodes pour permettre de bien appréhender ses résultats. Il est entendu que la qualité des résultats tient à la rigueur avec laquelle les données ont été collectées.
10. Le mémoire peut être rédigé soit en français soit en anglais. Toutefois, un effort particulier doit être consacré au le soin de la langue. Un document sans faute permet

au lecteur de se concentrer sur le fond du travail, alors que les fautes détournent une partie importante de son attention, voilant ainsi les idées exprimées dans le texte. L'évaluation du mémoire et la note issue de cette évaluation tiendront compte de cet aspect de la rédaction. L'étudiant est donc tenu d'éviter les fautes de langue de toute nature, notamment les fautes d'orthographe, les fautes de grammaticales, incorrections de style et les mauvais choix de mots. Il lui est conseillé de solliciter la relecture de son travail par une tierce personne jouissant d'une compétence suffisante et d'utiliser ses suggestions pour mieux peaufiner la version finale du document.

11. Les mémoires doivent être reliés à chaud ou alors avec une bande adhésive et les couvertures doivent être de couleur verte.

2. Structure du mémoire

Le mémoire doit avoir la structure suivante:

1. Première de couverture;
2. Page de garde;
3. Dédicace
4. Remerciements;
5. Table de matière ou un sommaire;
6. Résumé pour les mémoires en anglais ou un Abstract pour les mémoires en français avec chaque fois 5 mots clés. Il est rédigé avec une taille de police égale à 12, interligne 1,5 et ne doit en aucun cas déborder une page

L'abstract ou le résumé doit avoir la structure suivante :

Background and aims/ Contexte et objectifs

Methods/Méthodes;

Keys results/Principaux résultats;

Conclusions

Keys words/Mots clés.

7. Liste des abréviations,
8. Liste des figures,
9. Liste des tableaux,
10. Corps du mémoire,
 - a) Introduction générale, (contexte, problématique, objectifs général et spécifique et plan)
 - b) Revue de la littérature
 - c) Matériel et Méthodes (La conception de l'étude, population cible, procédure expérimentale, instrument de collecte des données, méthode d'analyse des données, ...)
 - d) Résultats et discussions (Dans une première partie on présente les résultats et dans une deuxième partie on analyse/discute les résultats)
 - e) Implication sur le système éducatif du sujet (fiche pédagogique, intérêt didactique,...)
 - f) Conclusion et perspectives.
11. Bibliographie;
12. Annexes;

Les étudiants sont encouragés à utiliser un logiciel de gestion automatique de bibliographie (EndNote, Zotéro) qui leur permet d'avoir la garantie de reprendre dans la liste de la

bibliographie toutes les références citées dans le texte. Il est souhaitable que le niveau de numérotation ne dépasse pas 4. L'introduction et la conclusion ne doivent pas être numérotées.

3. Citation et liste des références bibliographiques

Une présentation de la bibliographie est souvent très mal faite dans les mémoires. L'étudiant doit garder à l'esprit que la bonne présentation de celle-ci témoigne aussi de la qualité de son document. Les affirmations énoncées doivent être soutenues par des références bibliographiques. Ces références doivent être reprises intégralement à la fin du document dans la section qui leur est dédiée. Pour ce qui est de la citation dans le texte, elle doit se présenter de la manière suivante: Sonké (1999: 67) ou (Couvreur & Sonké 2014), ou quand il y a plus de deux auteurs (Lewis *et al.* 2009). Dans le cas où il y a plusieurs références citées, celles-ci doivent l'être dans l'ordre chronologique et séparées par des virgules (Andjiga 2011, Diffo Lambo 2012, Niemenak *et al.* 2013, Kenfack *et al.* 2014). Les références aux travaux sous presse ne sont utilisées que si celles-ci sont acceptées pour publication et dans ce cas le nom du journal est indiqué dans le cas contraire le terme "unpubl. data" précédé du nom de l'auteur et de sa location (par ex. J.L. Tamesse, Université de Yaoundé I, Cameroun, unpubl. data) ou alors "pers. comm." (par ex. E. Njonfang, Université de Yaoundé I, Cameroun, pers. comm.). Toutes les références citées dans le corps du mémoire doivent être reprises dans la partie bibliographie. Ces références sont arrangées par ordre alphabétique sur la base du nom de famille du premier ou de l'auteur unique. Quand un auteur ou le même en premier auteur est cité plusieurs fois, ces références doivent être groupées dans l'ordre chronologique. Si un tel auteur a plusieurs articles dans la même année les lettres 'a', 'b', 'c', etc., peuvent être ajoutées à la date pour un auteur à plusieurs publications dans la même année. Les titres des journaux doivent être entiers sans aucune abréviation.

La présentation des références varie suivant le type de support.

• **Article dans une revue:**

Sonké B., Bidault E., Droissart V. (2015) Synopsis of the genus *Massularia* (Rubiaceae) with a new species from Central Africa. *Phytotaxa* 203 (3): 263–270.

• **Article dans une revue avec DOI:**

Couvreur T.L.P., Niangadouma R., Sonké B., Sauquet H. (2015) *Sirdavidia*, an extraordinary new genus of Annonaceae from Gabon. *PhytoKeys* 46: 1–19. doi: 10.3897/phytokeys.46.8937.

• **Article disponible seulement en ligne:**

Manel S., Couvreur T.L.P., Munoz F., Couteron P., Hardy O.J., Sonké B. (2014) Characterizing the Phylogenetic Tree Community Structure of a Protected Tropical Rain Forest Area in Cameroon. *PLoS ONE* 9(6): e98920. doi:10.1371/journal.pone.0098920.

• **Thèse:**

Simo T.M.M. (2014) Etude taxonomique et phylogénétique de deux sections du genre *Angraecum* (Orchidaceae) en Afrique continentale et dans les îles du Golfe de Guinée. Thèse Ph.D, Université de Yaoundé I, Faculté des Sciences, Cameroun.

• **Chapitre de livre:**

Sonké B., Lejoly J. (1998) Biodiversity study in Dja fauna reserve (Cameroon): using the transect method. In: Huxley C.R., Lock J.M., Cutler D.F. (eds) *Chorology, Taxonomy and Ecology of the Floras of Africa and Madagascar*: 171-179. Kew, Royal Botanic Gardens.

• **Livre:**

Weberling F. (1992) Morphology of flowers and inflorescences. Cambridge (**lieu de l'édition**), Cambridge University Press (**éditeur**), **nombre total de pages du livre**.

• **Livre dans une série:**

Sonké B. (2005) Forêts de la Réserve du Dja (Cameroun): Etudes floristiques et structurales. Scripta Botanica Belgica 32.

• **Citation des siteweb:**

Thiers B. (2014) Index Herbariorum: A global directory of public herbaria and associated staff, New York Botanical Garden's Virtual Herbarium. Available from: <http://sweetgum.nybg.org/ih/> (accessed: 18/11/2015).

• **Programme:**

Swofford D.L. (2000) PAUP* Phylogenetic analysis using parsimony (* and other methods), version 4. Sunderland, Sinauer Associates.

4. Présentation des figures et des tableaux

Les légendes sont écrites sous forme de paragraphe. Les dessins, les graphiques, les photos sont considérés comme des figures. Une figure composée de plusieurs petites figures est numérotée en utilisant les lettres majuscules (A, B, C, D, etc.). Les noms des auteurs de noms scientifiques ne doivent pas figurés dans la légende. La numérotation des figures et des tableaux se fait en utilisant les chiffres arabes. La légende d'une figure vient après celle-ci tandis que celle du tableau précède celui-ci.

Figure 1. *Coffea mapiana* A, habit, fruiting plant; B, stipule; C, inflorescence, with three calyculi, and three flower buds; D, corolla; E, fruit, viewed from side (left), apex (above), and in transverse section (right) showing seeds.

Tableau (Table) 1. Distinguishing characters between *Sabicea becquetii*, *S. capitellata*, *S. urceolata* and *S. urniformis*.

5. Grille d'évaluation

1. Evaluation de la forme	/5
Présentation générale et mise en page	/1
Numérotation des pages	/1
Table des matières	/1
Présentation de la bibliographie	/1
Qualité des illustrations, style de rédaction, orthographe	/1
2. Evaluation de la méthode	/15
Plan d'ensemble	/2
Objectifs	/3
Adéquation entre les références bibliographiques et le sujet traité	/3
Méthodes de collecte et d'analyse des données	/7
3. Evaluation des résultats	/20
Adéquation entre le titre et le contenu	/2
Présentation explicite des résultats	/8
Adéquation entre la problématique affichée et les résultats obtenus	/3
Revue bibliographique (Qualité de la discussion)	/4
Intérêt pédagogique, didactique	/2
Atteinte des objectifs	/1
Total (1+2+3)	/40

Soutenance publique	/20
Respect du temps	/2
Qualité de l'exposé (qualité des diapos, qualité pédagogique, éloquence)	/8
Réponse aux questions	/8
Présentation physique du candidat	/2

Moyenne générale: /20

Mention :

Remarque: Avant la soutenance publique, chaque membre du jury doit évaluer le mémoire et attribuer une note qui doit rester confidentielle.